LA DATA : LE NOUVEAU pétrole de l'économie

Le cabinet Lysias Partners a développé une véritable expertise dans les sujets de pointe ayant notamment trait à la data. *Adrien Basdevant, avocat associé au sein du cabinet Lysias Partners,* nous livre son analyse. Il revient sur la place croissante de la data dans tous les secteurs de l'économie avec un focus sur le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Adrien Basdevant

Quelques mots pour nous présenter Lysias Partners ?

Lysias Partners est un cabinet spécialisé dans les sujets de pointe. Nous intervenons sur des contentieux complexes en pénal des affaires : escroquerie, fraude fiscale, corruption et droit des affaires de manière générale. En parallèle, nous nous intéressons également à des sujets d'innovation disruptive en rapport avec le digital et les nouvelles technologies, comme la Blockchain, le Big Data ou encore l'Intelligence Artificielle. Nous avons ainsi été le premier cabinet d'avocats à plaider une affaire de survol d'une centrale nucléaire par un drone, par exemple. Notre valeur ajoutée est notre capacité à proposer un discours pluridisciplinaire qui intègre aussi bien une dimension juridique qu'une stratégie technologique qu'économique. Aujourd'hui, le cabinet compte 10 avocats et une dizaine de professeurs de droit agrégés qui interviennent en qualité de consultant.

La data a pris une place considérable aussi bien dans le cadre privé que professionnel. Dites-nous-en plus.

Il y a plus de données qui ont été collectées en une année que depuis le début de l'Humanité. Pour décrire cette accumulation colossale de données, on parle de Big Data ou de Méga Données. Quel que soit le secteur, nous assistons, sous l'impulsion des données, au développement de nouveaux modèles d'affaires économiques qui facilitent l'apparition de nouveaux acteurs qui prennent généralement la forme de plateforme. Les données collectées, combinées à des méthodes algorithmiques puissantes, donnent la possibilité à ces plateformes de concurrencer les acteurs traditionnels. Ces changements bouleversent les rapports de pouvoir dans la société notamment avec le développement des GAFA et leur pendant asiatique les BATX (Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi) qui génèrent plus de données que les États. Aujourd'hui, nous sommes face à une réorganisation de la géopolitique du numérique posant ainsi la question de la souveraineté des données.

La problématique de la gestion des données s'applique ainsi aux domaines des sciences, de la recherche ou de la justice pouvant déployer des modèles algorithmiques et statistiques qui permettent de déterminer la probabilité de survenance d'un événement ou de récidive d'un crime. À cela s'ajoute la question de la valorisation des données qui est considérée comme le nouveau pétrole de l'économie. Les enjeux sont reliés à la valorisation, la répartition et la distribution de cette richesse. Cela soulève aussi des questions de propriété, de concurrence, de droit et d'éthique sur fond de débats passionnants sur l'open data.

Néanmoins, nous ne pensons pas qu'il soit pertinent d'avoir une vision manichéenne, sceptique ou béate de la donnée. La difficulté est de trouver un équilibre, une balance des intérêts entre liberté et sécurité, recherche et secret médical, développement industriel et confidentialité des échanges… C'est, d'ailleurs, ce constat qui est à l'origine du livre, « L'Empire des Données », que j'ai co-rédigé avec Jean-Pierre Mignard, Fondateur et Associé du cabinet Lysias Partners. L'idée est vraiment d'avoir un

rapport critique à la donnée et de développer une culture numérique propre à la France et à l'Europe afin de pouvoir réfléchir et déployer des politiques plus pertinentes et adaptées.

Dans ce contexte, le RGPD apporte un nouveau cadre légal. De quoi s'agit-il concrètement et quels sont les points auxquels les entreprises doivent être plus particulièrement vigilantes ?

Le RGPD est un règlement européen qui encadre la manière de collecter et traiter la donnée à caractère personnelle avec une volonté d'uniformisation au niveau européen. Plusieurs des dispositions reprises par le RGPD sont déjà appliquées en France dans le cadre de la Loi Informatique et Libertés de 1978. Le RGPD va permettre de créer un espace de confiance en valorisant la circulation des données et la protection des individus. S'il est vrai qu'il vient aussi rehausser le niveau de sanctions, le RGPD doit plutôt être perçu comme un règlement qui vient concrétiser des droits et des obligations, comme la nécessité de développer la notion de « privacy by design » qui instaure l'idée que la protection des données à caractère personnel doit être prise en compte, par défaut, dès la phase en amont de conception d'un projet. Plus que jamais les entreprises doivent faire de la gouvernance des données un avantage concurrentiel.

À ce niveau, que proposez-vous à vous clients ? Quels sont les types de dossiers que vous êtes amenés à traiter ?

Nous avons énormément été sollicités sur des questions de mise en conformité : les études d'impacts d'une solution d'Intelligence Artificielle ; la documentation à tenir pour la collecte de données de santé qui sont des données sensibles soumises à un niveau de protection plus élevé ; les techniques de chiffrement homomorphiques ; les enjeux règlementaires de l'économie collaborative ; la cybercriminalité (intrusion dans les systèmes d'informations, espionnage économique, secret des affaires, vol de données)…

Quels sont les enjeux qui persistent et les axes de développement qui en découlent ?

Les défis vont principalement concerner les nouveaux usages et applications qui vont se développer au fur et à mesure des évolutions. Aujourd'hui, par exemple, nous avons beaucoup de demandes autour de la Blockchain qui pose de nombreuses problématiques. Il s'agit, en effet, d'un ensemble de technologies de registres distribués qui permet de stocker de manière immuable la donnée, alors que le RGPD introduit un droit à l'oubli.

Plus particulièrement, la donnée pose des défis passionnants pour les ingénieurs. Elle demande une approche pluridisciplinaire qui combine les sciences humaines et les sciences dures. Pour les ingénieurs, le principal challenge reste celui qui entoure la boîte noire et la capacité des ingénieurs et des scientifiques à expliquer ou contester les algorithmes qui prennent des décisions, vérifier qu'il n'y a pas de paramètre discriminatoire ou biaisé…

À cela s'ajoute la question de cybercriminalité et de la sécurité dans un monde où n'importe quel système est hackable.

Le mot de la fin ?

Aujourd'hui, il y a une véritable nécessité de développer une culture de la donnée et de pousser une éducation de la data pour pouvoir insuffler une politique et gouvernance de l'éthique pour cette nouvelle matière première.